Avis administratifs

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 31 mai 2022, il sera procédé dans la commune d'Auray à une enquête publique en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, pour la demande de déclaration d'utilité publique du projet de restauration immobilière de l'ensemble patrimonial de l'Hôtel Dieu, situé 8, rue Georges-Clemenceau à Auray.
Le porteur du projet est Mme la Maire d'Auray, 100, place de la République, BP 10610, 56406 Auray cedex.
L'enquête sera ouverte du jeudi 16 juin 2022 - 9 h 00 au vendredi 1er juillet 2022 - 17 h 00 inclus.
Toute personne pourra consulter le dossier au Pôle municipal du Penher, Direction de l'urbanisme, 18, rue du Penher, 56400 Auray, aux jours et horaires suivants :
- le lundi 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 30,
- le mardi 8 h 30 - 12 h 30,
- le mercredi 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 30,
- le jeudi 16 juin 9 h 00 - 12 h 30,
- les jeudis 23 et 30 juin 8 h 30 - 12 h 30,
- les vendredi 17 et 24 juin 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 30,
- le vendredi 1er juillet 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00.

Et consigner sur le registre ses observations éventuelles, ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice, au Pôle municipal du Penher, Direction de l'urbanisme, 18, rue du Penher, 56400 Auray, ou par courriel à l'adresse :
pref-enquetes-urbanisme@morbihan.gouv.fr
Cet avis et les informations relatives au dossier sont également mis en ligne :
- sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan
www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- et sur le site internet de la ville d'Auray www.auray.fr/Ma-viepratique/Urbanisme
Mme Anne-Marie Carlier est désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Rennes.
La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public au pôle municipal du Penher :
- le mercredi 22 juin 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 1er juillet 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice à la Direction de l'urbanisme de la mairie d'Auray et à la préfecture du Morbihan, Direction de la citoyenneté et de la légalité pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan
http://www.morbihan.gouv.fr
À l'issue de la procédure, le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique de l'opération.

Commune de RIANTEC

Projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. le Président de Lorient Agglomération a prescrit par arrêté l'enquête publique relative aux projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Riantec.
Cette enquête publique se déroulera du lundi 4 juillet 2022 à 9 h 00 au mardi 9 août 2022 à 17 h 00 pour une durée de 37 jours consécutifs, à la mairie de Riantec, place de la Mairie (56670), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi de 8 h 45 à 12 h 00,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00
(la mairie est fermée les dimanches et jours fériés).

Les pièces des dossiers ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête seront déposés à la mairie de Riantec, siège de l'enquête.
Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la mairie de Riantec, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès de Lorient Agglomération, Direction eau et assainissement, CS 20001, 56314 Lorient cedex (renseignements au 02 90 74 75 24).
Les dossiers d'enquête publique pourront également être consultés depuis un poste informatique à la mairie, aux horaires habituels d'ouverture, ou sur le site internet de Lorient Agglomération à l'adresse : www.lorient-agglo.bzh dans la rubrique «en actions» puis «enquête publiques» ou y accéder depuis le lien sur le site de la mairie de Riantec :
www.riantec.com
Le public pourra également communiquer à la commission d'enquête, qui les annexera au registre, ses observations et propositions éventuelles par correspondance, adressée à Mme la Présidente de la commission d'enquête, enquête publique sur les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, mairie, place de la Mairie, 56670 Riantec. Les observations pourront également être recueillies par voie électronique à l'adresse :
zonageriantec@agglo-lorient.fr
Mme Christine Bosse est désignée en qualité de présidente, M. Stéphane Simon et Mme Josiane Guillaume, membres titulaires, de la commission d'enquête par le président du tribunal administratif le 20 mai 2022.
La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, en mairie de Riantec, les jours suivants :
- lundi 4 juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 13 juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 19 juillet 2022 de 17 h 00 à 20 h 00,
- samedi 23 juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 28 juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 5 août 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 9 août 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Riantec, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de Lorient Agglomération (www.lorient-agglo.bzh) pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978. À l'issue de l'enquête, les dossiers de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales éventuellement modifiés pour tenir compte des avis formulés lors de l'enquête et des conclusions de la commission d'enquête, seront soumis à Lorient Agglomération pour approbation.

Préfet du MORBIHAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 23 mai 2022, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par la Compagnie des Ports du Morbihan dont le siège social est situé 18, rue Alain-Gerbault, CS 62221, 56006 Vannes cedex, portant sur le projet de modernisation du port de La Trinité-sur-Mer, est prescrite en mairie de La Trinité-sur-Mer du mercredi 15 juin 2022 à 9 h 00 au vendredi 15 juillet 2022 à 17 h 00, pour durée de 31 jours.
Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :
- l'arrêté d'ouverture d'enquête,
- 1 dossier produit par le bureau d'études Antea froup dont une étude d'impact et son résumé non technique,
- l'avis du bureau de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel du 31 mars 2021,
- l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du 10 juin 2021,
- le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe du 22 septembre 2021.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de La Trinité-sur-Mer où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.
Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site internet des services de l'État du Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).
Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de la Compagnie des Ports du Morbihan, 18, rue Alain-Gerbault, CS 62221, 56006 Vannes cedex, tél. 02 97 42 63 44, adresse messagerie : accueil@compagniedesportsdumorbihan.fr
Mme Annick Baudic-Tonnerre, directeur administratif et financier en retraite, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.
Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes en mairie de La Trinité-sur-Mer :
- le mercredi 15 juin 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 20 juin 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 30 juin 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 15 juillet 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant toute la durée de l'enquête, sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice en mairie de La Trinite-sur-Mer, ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie de La Trinité-sur-Mer, place Yvonne-Sarcey, BP 84, 56470 La Trinité-sur-Mer ou par courriel à l'adresse suivante :
projet-port-trinite-sur-mer@democratie-active.fr
Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice, lors des permanences mentionnées, ci-dessus, seront consultables en mairie de la Trinité-sur-Mer. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé via le lien suivant :
https://www.democratie-active.fr/projet-port-trinite-sur-mer/
Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.
À l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan, service eau, nature et biodiversité) et en mairie de La Trinité-sur-Mer, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1-1° du Code de l'environnement, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet du Morbihan, ou un refus.

Vie des sociétés

CERFRANCE BROCÉLIANDE

SAS LES JARDINS DU CLERIGO

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Zone du Landy
3, rue des Lavandières
56450 THEIX-NOYALO
RCS Vannes 894 234 814

MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 10 mai 2022 la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Olivier Bailly, de ses fonctions de directeur général à compter du 10 mai 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
La société devient unipersonnelle.

Pour avis
Le Président.

SCI DU LOMOGAN

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social :
ZA Saint-Léonard Nord - Kerlurec
56450 THEIX-NOYALO
519 475 099 RCS Vannes

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décisions unanimes du 15 juin 2022, les associées de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions prises à cet effet.
M. Alain Perrin, demeurant Saint-Léonard Nord, Kerlurec, 56450 Theix-Noyalo, a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et il a été autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social sis ZA Saint-Léonard Nord, Kerlurec, 56450 Theix-Noyalo.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Vannes, en annexe au RCS.

Pour avis
Le Liquidateur.

CBMT DISTRIBUTION

SARL au capital de 3 000 euros
6, rue du Général-de-Gaulle
56370 SARZEAU
RCS Vannes 838 974 319

MODIFICATION

Des décisions de l'associé unique en date du 9 mai 2022, il résulte les mentions suivantes à effet du 29 juin 2022.
Objet social :
Ancienne mention : exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à Sarzeau (56), 6, rue du Général-de-Gaulle, à l'enseigne Carrefour Contact.
Nouvelle mention : exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à Sarzeau (56), 6, rue du Général-de-Gaulle, à l'enseigne Carrefour City.
Dépôt des actes au RCS de Vannes.

Qantalis

AVIS

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : Intix Network.
Siège : 19, parc d'activités de l'Estuaire, 56190 Arzal.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 250 000 euros.
Objet : la prise de participation dans toutes sociétés ou organismes quelconques ; l'acquisition de titres de sociétés et éventuellement leur vente ; la gestion du portefeuille des titres souscrits ou acquis ; l'exécution pour le compte de toutes sociétés de prestations de services en matière administrative, financière, informatique, commerciale, de gestion etc... ; la souscription de tous emprunts et garanties pour la réalisation de son objet, la réalisation de tous placements financiers, et la souscription de tous produits financiers, notamment de contrats de capitalisation.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Laurent Jouet, demeurant 9bis, chemin des Courlis, 56860 Séné.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vannes.

Pour avis
Le Président.

MBRS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 4, rue Saint-Michel
56400 AURAY
Transféré à : 16, rue de Bretagne
56950 CRACH
844 336 750 RCS Lorient

AVIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1er avril 2022, il résulte que le siège social a été transféré à l'adresse 16, rue de Bretagne, 56950 Crach, à compter du 1er avril 2022.
L'article «4» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Lorient.

Pour avis.

DON DU SANG

- Répondez aux appels des Centres de transfusion.
- Renseignez-vous auprès des associations de donneurs de sang.
- Chaque jour, il faut des centaines de donneurs de sang pour aider la médecine à sauver des vies en danger.

OFFICE NOTARIAL
CHARLOTTE WAUTIER

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : Hebert Agencement.
Forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Siège social : 8, rue des 7-Îles, ZA Mané Coët Digo, 56880 Ploeren.
Objet : la conception, la fabrication sur mesure, la pose, la restauration et la vente de meubles et agencements.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 5 000 euros.
Gérant : M. Killian Hebert, demeurant 8, rue des 7-Îles, ZA Mané Coët Digo, 56880 Ploeren.
Gérant : M. Fabrice Hebert, demeurant 8, rue des 7-Îles, ZA Mané Coët Digo, 56880 Ploeren.
La société sera immatriculée au RCS de Vannes.

ARMOR JURIDIQUE
SOCIETE D'AVOCATS
CORNOUAILLE JURIDIQUE
Me Pierre MOINS
Droits des affaires - Droit fiscal
Sociétés, cessions d'entreprises
fiscalité, Contrats
Espace Kerdrain
29, rue Abbé-Philippe Le Gall
56400 AURAY
Tél 02 97 2431 88

Société REN-AL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
17 ter, rue de l'Europe
564000 PLOUGOUMELEN
RCS Lorient 950 613 505

Société S.C.I. DUTEX

Société civile immobilière
Au capital de 10 000 euros
Siège social : ZC Le Kenyah
17 ter, rue de l'Europe
564000 PLOUGOUMELEN
RCS Lorient 483 223 038

AVIS DU PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Auray du 2 juin 2022, la Société Ren-Al et la société Dutex ont établi un projet de fusion par absorption de la Société Dutex par la Société Ren-Al, aux termes duquel la Société Dutex apportera la totalité de son actif, évalué à 760 935 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 293 993 euros, soit un apport net de 466 942 euros.
Pour rémunérer cet apport, la Société Plaquiste augmentera son capital de 20 710 euros, pour le
porter à 30 710 euros, par l'émission de 4 142 parts sociales nouvelles de 5 euros de nominal chacune, entièrement libérées, assorties d'une prime de fusion de 447 290 euros.
Ledit projet a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales de chacune des deux sociétés.
La Société Dutex sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.
Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Lorient, le 7 juin 2022, tant au nom de la Société Ren-Al, absorbante, qu'au nom de la Société Dutex, absorbée.

Pour avis
La Gérance.

Emploi et formation

ouestfrance-emploi.com
Contact : 02 99 26 42 56 - equipe. commerciale@ouestfrance-emploi.com

ouestfrance-formation.com
Contact : 02 40 38 47 28 - sophie.lecozannet@precom.fr

→ Distribution, magasin

→ Autres

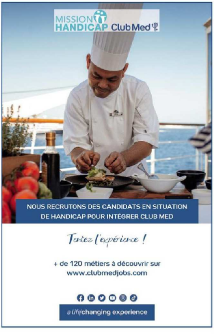

Annonces Emploi et Formation à suivre →